IV

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N 3.28. — TELEPHONE

Notre Almanach — pour — 1910
CONTIENT :
4 Billets de Faveur à demi-prix pour le Grand-Théâtre et le Kursaal
Prix : 0.40
(Voir l'annonce en sixième page)

ROUBAIX LA NUIT

Samedi, vers minuit, rue de l'Epeule, M. Carlos Lemaire, demeurant rue de Thionville, 46, à Croix, a été attaqué par trois inconnus qui lui dérobèrent une somme de 10 francs.

— L'avant-dernière nuit, rue du Brondeloire, les agents Calonne et Dasprez ont mis en état d'arrestation le nommé Vandersonpel Jules, 24 ans, demeurant rue Archimède, 28, qui, en compagnie de deux autres individus qui prirent la fuite, avait attaqué, roué de coups et soulagé d'une somme de 30 francs M. Pierre Dumoulin, 53 ans, contremaître, demeurant rue de Wasquehal, 88.

LA TOUSSAINT

La cérémonie annuelle et officielle organisée par la Ville à l'occasion de la Toussaint a eu lieu dimanche matin, par un temps détestable. A onze heures et demie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière, dans l'ordre suivant :

Sapeurs-pompiers (tambours et clairons), la Grande Harmonie, les Vétérats des sapeurs-pompiers, Section des sapeurs-pompiers, la Société de gymnastique la « Roubaisienne », Section des sapeurs-pompiers formant la haie de chaque côté des membres de l'Administration municipale et du Conseil municipal, le Cercle militaire, les Anciens Combattants de 1870-71, les Anciens Soldats de l'armée de 1870, les Anciens Sous-Officiers français, les Médaillés et Soldats coloniaux français, la Fraternelle (anciens militaires), la Société amicale et mutuelle des anciens grades français, la Fraternelle coloniale des armées de terre et de mer, l'Union fraternelle et mutuelle des anciens soldats musiciens français, les Vétérans des armées de terre et de mer, le Tir national, l'Ecole de tir et d'instruction militaire, la Fédération des anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, les Anciens Militaires de Roubaix et environs, la Société de gymnastique « l'Ancienne », la Société de gymnastique « l'Avenir du Fresnoy », le Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne, l'Fédération des Syndicats indépendants.

Devant les monuments des victimes du travail et des enfants morts pour la patrie des discours ont été prononcés par le maire de Roubaix et le président du Cercle militaire.

CENOU FRACTURE

Samedi soir, vers onze heures, passait sur le boulevard Gambetta, M. François Lucien, 18 ans, demeurant rue de Rome, 108, qui tombe dans une tranchée ouverte pour le service de la Compagnie du gaz et s'est fracturé le genou gauche.

Il ne faut que le NIL

ALLOCATIONS AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX

Les hommes des réserves convoqués pour une période d'instruction au cours de l'année 1910 recevront, dans le courant du mois de novembre, une carte-avis qui les préviendra de leurs obligations militaires pour l'année prochaine. Cette carte leur fera savoir s'ils ont l'intention de solliciter, dans l'intérêt de leurs familles, les allocations prévues par la loi du 21 mars 1905, les formalités à remplir, avec les pièces à fournir à l'appui.

Les demandes devront, en tout cas, être adressées à la mairie de Roubaix, bureau militaire, avant le 15 décembre.

INSCRIPTION DE LA CLASSE 1909. AVIS AUX RETARDATAIRES

Les jeunes gens de Roubaix appelés par leur âge à participer à la formation de la classe 1909, et qui n'ont pas encore rempli les formalités nécessaires à leur inscription, sont priés de se présenter le plus tôt possible, à la mairie, bureau militaire.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

RÉUNION SYNDICALE. — Les membres de l'Association syndicale textile sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 2 novembre 1909, à 7 heures et demie du soir, au siège, local de la coopérative « La Paix », rue des Promenades.

Ordre du jour : Situation financière ; Grève de Lille, vote de secours.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Mouvement de la semaine du 25 au 30 octobre 1909 :

Soies, 1,383 kilos. — Laines peignées, 265,338 kilos. — Laines filées, 69,302 kilos. — Laines diverses et blousses, 32,598 kilos. — Cotons, 74,959 kilos. — Total : 443,580 kilos.

Marché à terme, néant. — Décreusage, 45 1/2 opérations. — Titrage, 333 opérations. — Conditionnement, 1,138 1/2 opérations.

— Relevés mensuels comparatifs :

Mois d'octobre 1907. — Soies, 2,264 kilos. — Laines peignées, 1,323,351 kilos. — Laines filées, 257,072 kilos. — Laines diverses et blousses, 203,637 kilos. — Cotons, 194,600 kilos. — Total : 1,980,924 kilos.

Marché à terme, 30,212 kilos. — Décreusage, 99 opérations. — Titrage, 1,743 opérations. — Conditionnement, 5,000 opérations.

Mois d'octobre 1908. — Soies, 2,524 kilos. — Laines peignées, 1,196,275 kilos. — Laines filées, 258,255 kilos. — Laines diverses et blousses, 106,350 kilos. — Cotons, 193,968 kilos. — Total : 1,757,372 kilos.

Marché à terme, 20,413 kilos. — Décreusage, 91 1/2 opérations. — Titrage, 1,612 opérations. — Conditionnement, 4,427 1/2 opérations.

Mois d'octobre 1909. — Soies, 2,262 kilos. — Laines peignées, 789,611 kilos. — Laines filées, 211,012 kilos. — Laines diverses et blousses, 200,440 kilos. — Cotons, 218,253 kilos. — Total : 1,521,578 kilos.

Marché à terme, néant. — Décreusage, 142 opérations. — Titrage, 2,152 opérations. — Conditionnement, 3,939 1/2 opérations.

L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE LA RUE DU BOIS. — Dans sa dernière réunion, la commission a élaboré comme suit son programme de fêtes pour l'hiver 1909-1910 :

1. Soirée intime suivie de bal le 27 novembre, salle des fêtes Sainte-Cécile, rue Saint-Georges. — 2. Banquet du 21e anniversaire le 19 décembre, salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin. — 3. Grand concert suivi de bal, le 23 janvier 1910, salle des fêtes du Café Français, Grande-Rue. — 4. Soirée intime suivie de bal le 19 février 1910, salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin. — 5. Grand bal, le dimanche 20 mars 1910, salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin.

N. B. — Ne seront admis à ces réunions et fêtes que les sociétaires porteurs de leur carte d'identité signée par le trésorier.

L'assemblée générale aura lieu à l'école le dimanche 21 novembre, à dix heures du matin.

ETAT CIVIL
de ROUBAIX du 31 octobre 1909

Naissances. — Louis Ghilain, rue d'Anzin, cour Gérard, 1. — Jean Mailliez, rue des Longues-Haies, cour Debouve, 11.

Décès. — Jean-Baptiste Alsberghe, 58 ans, encolleur, rue de Lannoy, 219 bis. — Françoise Schittecatte, 26 ans, ménagère, la Fraternité. — Julien Bubbe, 34 ans, employé de commerce, rue Saint-Antoine, 56.

CROIX

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Hier à midi a eu lieu, dans la salle des séances du Conseil municipal, une remise de médailles du travail.

Etaient présents : MM. Stien, maire ; Tellier, adjoint, représentant l'administration municipale ; Faulkner et Metcalf, représentant la maison Holden ; le secrétaire de la mairie et les intéressés.

M. le Maire, au nom de l'administration municipale ; M. Faulkner, au nom de la maison Holden, et M. Liénard, au nom des ouvriers prennent successivement la parole.

Les médailles sont ensuite remises à MM. Blanquart Bruno, rue de Metz, 57; Deroulers Edouard, rue de Lille, 55 ; Jovenaux Victor, rue Mirabeau, 85 ; Lecroart Auguste, rue d'Hem ; Liénard J.-B., boulevard Zola, 112 ; Hawart Joseph, rue Mirabeau, 23 ; Stienne Louis, rue Mirabeau, 40 ; Stienne Pierre, rue Mirabeau, 48 ; tous de la maison Holden ; et M. Leveugle Alphonse, de la Société anonyme des anciens établissements Delattre, de Roubaix.

Après avoir pris les vins d'honneur, tous les médaillés sont repartis enchantés.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Vernack Georges, rue de Lille, 22. — Maurice Quartier, rue du Presbytère, 7.

Publications de mariages. — Entre : Havart Léon, négociant en vins, à Montdidier, et Bocquet Isabelle, sans profession, à Croix. — Vandenbruggen Henri, apprêteur, à Roubaix, et Deville Alice, gilboxeuse, à Croix. — Debuisne Emile, magasinier, à Croix, et Penson Berthe, piquûrière, à Roubaix. — Baeyens Adolphe, matelot-mécanicien de 1re classe, à Cherbourg, et Eeckhout Marguerite, giletière à Croix.

Décès. — Vanoverbeck Julia, 24 ans, ménagère, rue Victoria, 9.

GAZETTE TOURQUENNOISE

MALADE DEPUIS DEUX JOURS

Philomène Selosse, 67 ans, célibataire, demeurant rue du Moulin Fagot, cour Dhalluin, 5, n'avait point été vue depuis deux jours. Ses voisins informèrent la police.

M. Houzeron, commissaire de police du 1er arrondissement, se rendit cour Saint-Pierre, et se fit ouvrir la porte.

La pauvre Philomène gisait, étendue sur le parquet, terrassée par une crise d'épilepsie. Elle revint à elle, à la suite de soins empressés. Une de ses sœurs prévenue vint la soigner. Son état n'inspire pas d'inquiétudes.

Les Manifestations de la Toussaint

La manifestation patriotique de la Toussaint eut lieu, dimanche matin. Un cortège se forma à *onze heures du matin*, place Victor Hassebroucq. Il comprenait les autorités, groupes et sociétés suivantes :

Gendarmes, sapeurs-pompiers, sections des *fifres et clairons de la Musique municipale*, le Conseil municipal, un groupe d'officiers de réserve, la société de gymnastique l'« Union Tourquennoise », les juges de paix, les fonctionnaires de l'Etat, du département et de la ville, les anciens cuirassiers, la fanfare les « Amis Réunis », toutes les sociétés de secours mutuels et d'anciens militaires de la ville, etc.

Le cortège s'est rendu au cimetière, par les rues de la Paix, de l'Industrie, Gambetta et le boulevard de l'Egalité.

Trois discours ont été prononcés : par M. Gaétisse, président de la Société des anciens cuirassiers, au monument des soldats morts pour la Patrie ; par M. Charles Six, agent de police, au *monument des victimes du devoir*, et par M. Martin, conseiller municipal, au monument des Victimes du Travail.

ETAT CIVIL
de TOURCOING du 31 octobre 1909

Naissances. — Colsaet Andréa, rue des Cinq Voies, cour Couteau. — Verschuere Denise, rue de Bavai, 16.

Décès. — Damery Léonce, 53 ans, sans profession, rue du Château, 76.

LILLE

UNE COLLISION DANGEREUSE

Un taxi-automobile conduit par M. Charles Danel, 22 ans, et dans lequel se trouvait un militaire, passait hier vers midi rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Il allait pénétrer dans la rue du Dragon, quand à l'angle de la rue Saint-Genois, il se trouva en présence du fiacre numéro 66 appartenant à M. Pouillié, loueur, rue des Postes, qui en débouchait.

Les deux véhicules étant lancés, une collision terrible se produisit ; l'auto enleva le cheval du fiacre et le rejeta sur le côté, le poitrail arraché.

Continuant sa route, l'auto que son chauffeur avait voulu faire dévier de sa direction au moment où il allait atteindre le cheval, alla se jeter sur la calandre de M. Casier, blanchisseur à Lomme, qui stationnait rue du Dragon.

Ce dernier véhicule fut lancé à son tour en avant et heurtant le trottoir y brisa l'un de ses marchepieds.

L'auto eut pour sa part son capot à peu près démoli et son radiateur semble hors d'usage. Le fiacre eut ses deux brancards brisés.

Une enquête ouverte de suite établira les responsabilités.

Inauguration du buste de Victor Druez

C'est hier, dimanche, à onze heures et demie du matin qu'a eu lieu au cimetière de l'Est, sur l'initiative d'un comité d'amis personnels, l'inauguration du buste de M. Victor Druez, le regretté commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille.

Cette cérémonie eut lieu en présence des délégations des pompiers, des Sauveteurs du Nord, des membres du comité et d'un grand nombre d'amis personnels du défunt.

Le commandant Boivin et la plupart des officiers du bataillon étaient présents.

Le monument se compose d'une pierre tombale sur laquelle est *placée une palme* en bronze ; une pyramide en granit rouge est surmontée du buste du défunt, dû à notre *concitoyen* Edgard Boutry, statuaire, Grand Prix de Rome.

Trois couronnes magnifiques offertes par la section des sous-officiers et caporaux, la Société de Secours mutuels et la Section de Tir du Bataillon des Pompiers furent déposées sur le monument.

M. Rajat, *président du comité d'organisation*, a prononcé un discours ému dans lequel il a rappelé la carrière de Victor Druez lieutenant de mobiles en 1870, officier de réserve et de territoriale qui a travaillé au relèvement de la France appauvrie en 1870.

Il a évoqué le passage du défunt au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, qu'il a organisé et qu'il a su conduire à des actes d'héroïsme.

Il a terminé en faisant un portrait touchant de l'homme brave et du brave homme que fut Victor Druez.

Il était midi lorsque cette cérémonie prit fin.

La Fête syndicale du Cuir

Le Syndicat du Cuir a célébré hier, à la Bourse du Travail, sa fête corporative

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est hier après-midi que la Chambre syndicale de l'Industrie du cuir de Lille et des environs donnait, à l'occasion de sa fête corporative, un grand concert vocal et instrumental.

Dès cinq heures, une foule nombreuse se pressait littéralement dans la coquette salle de la Bourse du travail, 28, rue de Fives, pour y entendre les différents artistes, sociétaires ou non, qui figuraient au programme, très bien composé du reste.

Ce fut la Musique Fédérale, sous l'habile direction de son chef M. Clovis Dhaene, qui ouvrit le concert par une exécution magistrale du *Conquérant et joua d'une façon impeccable la polka Herminia*. Les numéros ont été fort applaudis et c'était justice.

Puis, tour à tour, se firent entendre Mlles Picavez, diseuse ; Lea Determan ; MM. Verstighem, ténor ; Pouille, baryton ; Gaston Renou, basse ; Courouble, comique patoisant, etc., etc., qui remportèrent un énorme succès et furent très applaudis.

La partie comique était confiée à M. Guy Lebert, qui fut un désopilant comique militaire. Par sa bonne interprétation, il a su amuser l'assistance qui lui a prouvé sa satisfaction en le rappelant à plusieurs reprises.

Il était neuf heures lorsque le concert qui a charmé les assistants a pris fin. Il fut suivi par un bal très animé qui se prolongea fort avant dans la nuit.

Ce fut à regret que l'on se sépara en emportant de cette charmante fête un excellent et durable souvenir.

Nous adressons en la circonstance au Syndicat du cuir toutes nos félicitations pour cette belle manifestation socialiste et artistique, qui fut en tous points très réussie.

VEILLE DE TOUSSAINT

La journée de dimanche fut dotée un véritable temps de Toussaint, maussade et pluvieux. Néanmoins beaucoup de nos concitoyens profitant de ce jour de repos se sont rendus dans les nécropoles.

En effet, les voies conduisant aux deux cimetières, à la porte des Postes et à la porte de Roubaix, *ont été très fréquentées*.

Les marchands de fleurs et de couronnes qui s'y étaient installés ont dû faire de bonnes recettes.

Les visites aux tombes furent très nombreuses et n'ont cessé que vers cinq heures, heure de la fermeture pour recommencer aujourd'hui lundi, jour de la Toussaint.

Des délégations de nombreuses sociétés d'anciens militaires ou autres se rendront aujourd'hui dans les cimetières pour déposer des couronnes sur divers monuments.

Dans les Cimetières

A l'occasion de la fête de la Toussaint, aujourd'hui lundi et demain mardi, il sera établi un service d'entrée et de sortie à toutes les portes des cimetières. La fermeture aura lieu à 5 heures ; elle sera annoncée par deux sonneries de cloches, à un quart d'heure d'intervalle ; à la première sonnerie, l'entrée sera interdite et les personnes se trouvant à l'intérieur du cimetière devront se diriger vers les portes de sorties, lesquelles seront fermées sitôt la seconde sonnerie.

Aucun travail de peinture, jardinage ou autre ne sera toléré ces deux jours aux cimetières, et l'entrée en sera interdite à toute personne porteur d'un outil ou d'un ustensile quelconque.

TOUT CE QUI BRILLE N'EST PAS OR

Un prétendu voyageur de commerce, ayant grand air, portant costume du bon faiseur et bijoux discrets bien que cossus se présentait dans l'après-midi de samedi chez M. Lemaire, bijoutier, rue Esquermoise.

Sur le ton détaché des grands seigneurs qui abordent à regret les misérables questions d'argent le voyageur narra que des ennuis passagers le contraignaient à se séparer d'une perle superbe, cadeau de famille qu'il vendait avec regret.

Le bijoutier n'examina que très superficiellement le bijou qu'on lui offrait, et tout à fait séduit par la bonne mine de son interlocuteur offrit de la perle 225 francs que l'autre empocha après avoir quelque peu fait le difficile.

Le marché fut passé au nom de M. Alathème, voyageur descendu dans un grand hôtel des environs de la gare.

Quelque temps après le départ du vendeur le bijoutier examina la perle qu'il venait d'acheter, s'aperçut qu'elle valait bien treize sous avec la monture et soupçonna l'honorabilité du voyageur.

En deux bonds il fut à l'hôtel que l'élégant « marquis d'Argentcourt » avait désigné, mais M. Alathème l'avait quitté précipitamment.

Vérifiant, ce qui arrive souvent dans son métier, l'exactitude du proverbe : « Tout ce qui brille n'est pas or », le bijoutier a porté plainte devant le commissaire du 1er arrondissement.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Pourchet, inspecteur de 1re classe des contributions indirectes à Lille, est nommé directeur de 4e classe à Lons-le-Saulnier (Jura).

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES

M. Ménager, *receveur chef à Nice, est nommé* receveur chef de centre de dépôt à Lille.

SECOURS AUX GREVISTES DU TEXTILE

La Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Lille et environs nous communique la nouvelle liste suivante des secours envoyés pour *soutenir les ouvriers du textile en grève* :

Après une chanson par le camarade Blondel, chez Colbent, rue de Lannoy, 1 fr. 35. — 2e versement de l'usine Lechat, 101 fr. 90. — L'usine Pegon, à Hallennes-lez-Haubourdin, 48 fr. — Quête faite à l'usine Pauchet, à La Madeleine, 90 fr. 75.

La Grève du Textile

UNE ENTREVUE

MM. Creton et Lambert, accompagnés des délégués de l'usine Decourchelles ont eu dans la journée d'hier, dimanche, une entrevue avec le directeur de ce tissage.

Le résultat en sera communiqué aujourd'hui au comité de la grève. On espère une entente.

UN ENVOI AUX GREVISTES

Le syndicat indépendant d'Houplines (Bourg) a fait parvenir au comité de la grève une somme de cent francs.

CHEVAL EMBALLE

Un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Loubert, entrepreneur, 193, rue de Condé, et qui se trouvait en stationnement hier, vers 10 heures et demie du matin, place Rihour, s'est, *pour une cause inconnue*, subitement emballé.

L'attelage, à une vive allure, parcourut la rue de la Vieille-Comédie, et, au moment où il débouchait rue de Béthune, accrocha un car D qui se dirigeait vers la place de la République.

Continuant sa course, le cheval arrivait rue du Sec-Arembault, lorsqu'un passant, M. Bonnier, demeurant rue de la Baignerie, numéro 21, se jeta résolument à sa tête et réussit à le maîtriser.

Il n'y a aucun accident de personne à déplorer.

Les dégâts matériels sont peu importants.

Sociétés diverses

Caveau Lillois. — Réunion mercredi 3 novembre, à 8 heures 1/2 précises. Ordre du jour important.

Contribuables à vos poches. — La matrice personnelle mobilière et des patentes pour 1910, concernant la section de Lille I, percepteur M. Rousseé, rue Solférino, 35, sera déposée à la Mairie (bureau des Contributions), pendant dix jours, à partir du 1er novembre 1909.

Les intéressés peuvent, dès maintenant, en prendre communication et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Société industrielle du Nord. — La séance du comité de la filature et du tissage aura lieu le jeudi 4 novembre, à 5 heures, au siège de la société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Ordre du jour : 1. Correspondance. — 2. Organisation du concours de 1909 des élèves des cours publics. — Examen des mémoires présentés au concours 1909. — 4. Révision du programme de concours 1910.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Services de l'alimentation. — Aux marchés aux bestiaux du 27 octobre 1909, il a été amené et vendu à Lille : 152 bœufs, 153 vaches, 7 taureaux, 250 veaux et 731 moutons.

Funérailles

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame CHUFFART

Née Marie-Jeanne-Thérèse VANWILDEMEERSCH

décédée à Mons-en-Barœul, le 30 octobre 1909, à l'âge de soixante-neuf ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu, le Mardi 2 novembre, à neuf heures, en l'église de Mons-en-Barœul, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubresse-Mauvlez, 50, à Mons-en-Barœul, à huit heures trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLIN

A QUI LE FURET ? — M. François Pilot, journalier à Seclin, rue Parmentier, 55, avait été chasser au furet dans la propriété de M. Plouvier, à Houplin ; mais le soir, il avait dû rentrer chez lui sans l'animal, qui n'avait pas voulu sortir des terriers.

Ayant appris, quelques jours plus tard, que le nommé Achille Wiplier, 17 ans, journalier au hameau d'Ancoisne, était en possession d'un furet répondant au signalement du sien, il alla le trouver et lui demanda à voir la bête. Mais Wiplier s'y refusa catégoriquement en déclarant que le furet qu'il avait appartenait au paveur Charles Dujardin, dit Perlu, 33 ans, à Emmerin, à qui il l'avait loué.

Ce dernier, interrogé, nie avoir prêté ou loué un de ses furets à Wiplier.

En conséquence, M. Pilot a déposé une plainte pour vol contre Wiplier à la gendarmerie.

Une enquête est ouverte.

LAMBERSART

PARTI SOCIALISTE. — Les membres de la section de Lambersart (Comité du Bourg) sont priés de bien vouloir assister à la réunion trimestrielle, qui aura lieu mardi, 2 novembre, à huit heures du soir, chez le citoyen Lanoy, estaminet du « Petit Sentier », avenue Becquart.

Ordre du jour. — Situation financière ; Elections de 1910.

RONCHIN

LA CLASSE ! — L'inscription des conscrits de la classe 1909 aura lieu, à la Mairie, dimanche prochain, 7 novembre.

DOIGT ECRASE. — En arrimant une botte de cornières en fer, dans les ateliers de construction Baudon et Cie, le chaudronnier Alfred Devendeville, 48 ans, habitant à Lezennes, rue Léon-Gambetta, a eu le médius gauche écrasé.

M. le docteur Desmons, qui donna ses soins au blessé, lui a ordonné un mois de repos.

LA MADELEINE

POUR FERRER

La libre-pensée « Ni Dieu ni Maître », agglomération de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Marquette, Saint-André et Quesnoy-sur-Deûle organise pour aujourd'hui 1er novembre, jour de la Toussaint, une grande manifestation en vue de déposer une couronne en souvenir du grand penseur Ferrer, assassiné lâchement par ordre de l'Eglise catholique.

Elle invite à se joindre à elle tous les libres-penseurs et les socialistes, afin que cette manifestation soit aussi imposante que possible.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures et demie du matin à la Poire d'Or.

VOL DE SUCRE A LA GARE. — Samedi, à une heure de l'après-midi, trois gamins se dirigeaient vers un wagon en chargement de sucre blanc en paquets de cinq kilos et s'empressaient de l'alléger de vingt kilos.

Aperçus par Constantin Degroote, manutentionnaire pour le compte de M. Nollet, entrepreneur de déchargements, les petits vauriens prirent la fuite mais ils furent rejoints rue du Pré-Catelan. Ce sont les nommés : Durnez Henri, 14 ans ; Six Léon, 14 ans, et Vanvooren Henri, 16 ans, tous trois demeurant au Pont-de-Marcq.

Amenés au commissariat ils ont avoué le vol. En raison de leur jeune âge, on les a laissé en liberté, mais procès-verbal a été dressé à leur charge. Vanvooren a déjà subi une première condamnation pour le même délit.

WATTIGNIES

Les Odeurs de l'Equarrissage

POUR LES EVITER A LA POPULATION, LA PREFECTURE PREND DES MESURES ARRETEES

Déclarant que le fonctionnement de l'atelier d'équarrissage de Wattignies a motivé des plaintes qui ont été reconnues fondées et qu'il convient d'imposer à l'exploitation de cet établissement, l'observation de mesures nouvelles capables de garantir efficacement l'hygiène et la salubrité publiques, M. le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article 1er. — Les buées provenant de la dessiccation du sang et, s'il y a lieu, de tous autres produits ou débris cadavériques traités ou travaillés dans l'établissement, seront soigneusement recueillies au moyen d'un dispositif approprié de manière à éviter qu'elles puissent se mélanger avec l'air extérieur et seront ainsi conduites dans une chambre de condensation qui devra toujours être entretenue en parfait état de fonctionnement.

» Art. 2. — Une plate-forme monte-charge sera établie le long des autoclaves et sur toute la longueur de la partie de la salle de travail occupée par ceux-ci ; elle sera construite de manière telle :

» a) Que toutes les opérations ou manipulations que nécessite l'équarrissage des cadavres et débris de cadavres puissent y être pratiquées à la hauteur des bouches d'entrée des autoclaves ;

» b) Que, sans qu'il puisse s'en épancher au dehors aucune quantité, tous les liquides s'écoulant des cadavres, des débris de cadavres ou des tonneaux ou récipients quelconques les ayant contenus, ainsi que les eaux qui serviront au lavage de ladite plate-forme monte-charge, puissent y être facilement recueillis et totalement déversés dans ces mêmes autoclaves aux fins de stérilisation.

» Aucune opération d'équarrissage ou de dépeçage autre que la mise à mort des animaux qui seront conduits vivants dans l'établissement ne pourra plus, en conséquence, être effectuée sur le sol de la salle de travail.

» Art. 3. — Les eaux provenant de la condensation des buées, de même que toutes les eaux de lavage ou eaux résiduaires quelconques autres que les liquides provenant des cadavres ou débris de cadavres de leur lavage ou du lavage soit des récipients ayant servi à leur transport, soit de la plate-forme monte-charge, ne pourront être déversées à l'égout qu'après avoir été complètement désodorisées.

» Art. 4. — De nombreuses et abondantes chasses d'eau devront être quotidiennement effectuées dans l'égout par les soins de l'équarrisseur.

» Art. 5. — Les liquides extraits des autoclaves, après stérilisation, pourront être utilisés aux fins d'épandage sur les terres en culture.

» Toutefois, ces liquides devront, dès leur sortie des autoclaves, être complètement désodorisés, et leur enlèvement et leur épandage être effectués, après nouvelle désodorisation s'il était nécessaire, 24 heures au plus tard après la vidange desdits autoclaves.

» Art. 6. — Toutes les dispositions non contraires aux prescriptions ci-dessus des arrêtés antérieurs relatifs à l'atelier d'équarrissage de Wattignies sont et demeurent maintenues.

» Art. 7. — Le présent arrêté sera adressé à MM. les maires de Lille et de Wattignies, à M. l'inspecteur départemental de la salubrité, à M. le vétérinaire départemental en chef et à M. le vétérinaire inspecteur de l'atelier d'équarrissage de Wattignies, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

» Il sera notifié à l'intéressé par les soins de M. le maire de Wattignies qui nous adressera le procès-verbal de cette notification.

» Il sera en outre déposé aux archives des communes de Lille et de Wattignies pour être communiqué à toute partie intéressée qui en fera la demande. »

VACCINATIONS. — Le médecin vaccinateur viendra, de onze heures à midi, à la Mairie, aujourd'hui dimanche, 31 octobre, *et dimanche prochain*, 7 novembre, pour procéder aux vaccinations gratuites.

UN BRUTAL. — Depuis qu'il a cédé son *estaminet à Mme Mathilde Hotier-Bernard*, rue de la Jappe, le nommé Félix Laigny, en veut à cette dame pour des motifs ignorés.

Comme il passait ivre, l'autre matin, en face de cet estaminet, à la porte duquel se trouvait Mlle Virginie Hotier, 17 ans, il injuria cette jeune fille et lui porta des coups, puis, comme Mme Hotier venait au secours de sa fille, il la frappa aussi de violents coups de poing.

La cabaretière riposta en le frappant d'un tison qu'elle avait dans la main.

C'est pour ces motifs que ces dames ont porté plainte à la gendarmerie, qui a verbalisé.

COMINES

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Angier Madeleine, rue Carnot. — Devos Suzanne, rue des Processions. — Soetens Stéphane, rue Notre-Dame. — Braem Jeanne-Marie, rue d'Hurtupin. — Degroote Albert, rue Neuve. — Thiry Emile, rue du Bas-Chemin.

Décès. — Sophie Flament, 78 ans, fentière, rue de la Gare. — Henri Meerpoel, 27 ans, teinturier, cité Schoutteten.

FACHES-THUMESNIL

AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX

Le Maire informe les réservistes et territoriaux qui seront appelés à accomplir une période d'exercices en 1910, qu'ils devront, s'ils veulent bénéficier de l'allocation accordée aux soutiens de famille, présenter leur demande à la Mairie dès qu'ils auront reçu la première carte-avis, et de toute façon avant le 15 décembre prochain.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être admise.

COMINES

MANŒUVRE CLERICALE

Les bourgeois réactionnaires, d'accord avec le parti clérical et tous les patrons de Comines organisent en ce moment une grande manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc, que l'Eglise brûla jadis comme hérétique, relapse, etc.

Le but de tous ces gens n'est pas de vénérer la paysanne de Domrémy, qui leur importe peu. Leur but, c'est d'essayer de propager l'idée cléricale qui fait croire en un paradis ou un enfer après la mort, afin que les travailleurs se résignent et continuent, au grand profit des capitalistes, à se laisser exploiter le plus longtemps possible.

Il paraît aussi que l'on va nous représenter des rois, des empereurs, des courtisans, ceux que nos ancêtres ont chassés à tout jamais.

S'ils espèrent, ces royalistes masqués du faux visage de républicains libéraux, faire revenir un maître en France, ils se trompent, car non seulement le peuple n'en veut plus, mais il travaille plus que jamais, pour se débarrasser de la classe bourgeoise qui l'opprime et fonder la vraie République, la République des travailleurs, la République Sociale.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Croes Victor, 17 ans, glaceur, demeurant à Comines Belgique, hameau du Cruy-Eeckre, travaillant chez M. Charles Catteau, a eu la main droite pincée par un rouleau.

— Alphonse Cortequisse, 34 ans, portefaix, demeurant Comines, rue des Bouchers, travaillant pour le compte de M. Louis Desmaréeaux, marchand de charbon, en voulant descendre d'un chariot, est tombé et a été frôlé par la roue. Il en est résulté des contusions à la cuisse et au bras gauche.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Patte Robert, rue de la Gare, 12.

Décès. — Van Cleemput Mélanie, 1 an et demi, rue de Brazza, 10.

QUE BOIRE AU CAFÉ ? *Le quart* VICHY-CÉLESTINS
APÉRITIF OU DIGESTIF

Valenciennes

SYNDICAT DES CULTIVATEURS

Les membres du Syndicat des cultivateurs se réuniront le samedi 6 novembre prochain, à 3 heures 3/4 très précises de l'après-midi, au Café de la Paix (salle du Syndicat, Grand'Place), Valenciennes.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion et de la correspondance. — 2. Questions diverses.

SOCIETE CHORALE LA « CŒCILIA »

La répétition générale de la société aura lieu le mercredi 3 novembre, à 8 heures et demie précises du soir, au siège, estaminet Cliquet, avenue de Condé, 92.

Présence indispensable.

Ordre du jour : Chœurs pour sérénades Ste-Cécile et concert. — Cours de solfège.

AU LYCÉE

Résultats des compositions du 18 au 23 octobre 1909 :

Première A. B. C. D. — Anglais (langue fondamentale) : 1. Barry Pierre ; 2. Brucelle Germain.

Seconde A. B. C. — Thème latin : 1. Kirn Fernand ; 2. Kahn Roger.

Troisième A. B. — Anglais : 1. Nison Désiré ; 2. Fontaine Pierre.

Troisième A. B. — Allemand : 1. Trognon, de Rougemont, Vieux André.

Quatrième B. — Français : 1. Frohly René ; 2. Bury Jean.

Cinquième A. — Calcul : 1. Nigot Georges ; Defert Robert.

Cinquième B. — Ecriture : Cailliez Julien ; 2. Caille Joseph et Wailliez Henri.

Sixième A. — Calcul : 1. Dupus Marcel ; 2. Lefebvre Pierre.

Septième. — Langue française : 1. Sairaison Raoul ; 2. Prévost Fernand.

Huitième. — Langue française : 1. Dewalle Albert ; 2. Seibel.

Classe préparatoire. — Langue française : 1re division : 1. Rodrigue Gustave ; 2. Dremière Michel.

Classe préparatoire. — Langue française : 2e division : 1. Giard Charles ; 2. Coquelet François.

Classe enfantine A. — Dessin : 1re division : 1. Siret André ; 2. Facon Vital.

Classe enfantine A. — Dessin : 2e division : 1. Goursault Paul ; 2. Dupas et Maillard Jean.

SAINT-MARDI

Le public est avisé qu'en conséquence de la loi votée ces jours derniers par le Parlement, les bureaux de la Banque de France et des autres maisons de banque de la ville seront fermés mardi 2 novembre, à partir de midi.

BOUSTIFAILLES

40 bœufs, 19 vaches, 1 taureau, 123 moutons, 46 veaux, 82 porcs, 6 chevaux ont été abattus la semaine dernière.

18 colis de poissons, au dernier Minick, ont trouvé preneurs pour 251 francs.

LA CROIX-ROUGE

Le comité valenciennois de la Croix-Rouge Française donnera dimanche 7 novembre une FETE-CONFERENCE, qui aura lieu à 3 heures, à l'Hippodrome, avec le concours de la « Lyre Ouvrière » du Poirier.

Entrée libre, sauf pour les stalles, premières et plancher, réservés aux sociétaires et invités.

Notre Almanach 1910
CONTIENT
DE NOMBREUSES NOUVELLES
CONTES
FANTAISIES, ETC., ETC.
• Prix : 40 centimes •
(Voir l'annonce en sixième page)

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

RAISMES

INAUGURATION. — Dimanche a eu lieu, avec quelque solennité, l'inauguration du groupe scolaire de Vicoigne.

La construction élevée sur les plans de M. Lemaire, architecte départemental, s'élève à l'entrée de la forêt.

Après réception à la mairie et remise de médailles du travail par M. Benoist, sous-préfet, le cortège, composé des sociétés communales, des A. d'anciens élèves, s'est rendu au groupe qu'on a visité en détail, et dans une salle duquel, M. Benoist, le maire, M. Lepez, et M. l'inspecteur Louis ont prononcé des allocutions de circonstance, et les élèves ont chanté des chœurs.

QUIEVRECHAIN

OBSEQUES CIVILES. — Aujourd'hui lundi 1er novembre, à 3 heures et demie auront lieu les funérailles purement civiles de l'enfant du citoyen François Carion, âgé de 16 mois, décédé accidentellement.

La réunion aura lieu chez le citoyen François Carion, coron du Calvaire, 16.

CONDÉ

THEATRE MUNICIPAL. — La direction du théâtre fait annoncer pour mardi prochain, 9 novembre, *les Contes d'Hoffmann*, d'Offembach, avec Mlle Disley et M. Jou-Jerville, qui se sont fait si avantageusement apprécier dans *Lakmé*.

PAS-DE-CALAIS

###